

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 095-249500489-20231218-DEL\_2023\_068-DE

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**n°23-28**

**Séance du 5 décembre 2023**

07 DEC. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Date de convocation : 29 novembre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres : Voix délibératives  
En exercice : 20      En exercice : 51  
Présents : 14        Présentes : 37  
Votants : 18         Votantes : 46

*Etaient présents : M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL*

*Ont donné pouvoirs : M. Olivier ANTJ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL, M. Stéphane CARTEADO a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir Am. Marc LE BOURGEOIS*

*Excusés : M. Pierre Edouard EON, M. Michel SOUTIF*

*Invité : M. Xavier TALON*

---

### **Objet : MAGEO : RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE VNF ET DES CONTRAINTES DU VAL D'OISE**

#### **LE COMITÉ SYNDICAL,**

**VU** les statuts du Syndicat,

**VU** le projet MAGEO,

**VU** l'étude d'impact du projet MAGEO,

**VU** le rapport de l'Entente Oise-Aisne du 17 octobre 2023 relatif à

**VU** le courrier tripartite du 23 avril 2013 relatifs aux impacts du projet MAGEO sur les inondations en Val d'Oise,

**VU** le courrier tripartite du 19 avril 2021 relatif aux impacts du projet MAGEO sur les inondations et la stabilité des berges de l'Oise dans le Val d'Oise

**VU** le courrier bipartite du 19 octobre 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale liée au projet MAGEO,

**VU** l'avis négatif assorti de réserves du Comité syndical du 17 octobre 2023 de l'Entente Oise-Aisne portant sur le modèle de prévision de crues,

**VU** le courrier de réponse de Voies Navigables de France du 15 novembre 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale,

**CONSIDÉRANT** que le projet MAGEO s'inscrit dans un programme global de liaison fluviale à gabarit européen, destiné à relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut et qu'il nécessite la construction du Canal Seine Nord Europe reliant les bassins de la Seine et du Nord-Pas-de-Calais,

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau corridor européen de fret fluvial entre les ports du Havre, de Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Liège et Rotterdam/Amsterdam, a pour objectif de décongestionner le trafic routier et de proposer un mode de transport plus économique et plus écologique,

**CONSIDÉRANT** que le projet MAGEO aggrave l'impact des phénomènes d'inondations en aval de Creil, donc pour l'ensemble du Val d'Oise jusqu'à la confluence avec la Seine,

**CONSIDÉRANT** l'existence d'un ouvrage de compensation, consistant en la réalisation d'un casier latéral à Verneuil-en-Halatte (60), visant à écrêter la pointe de crue et constituant une composante essentielle du projet pour neutraliser ces impacts,

**CONSIDÉRANT** que le passage des grands rhénans provoquerait une érosion accélérée des berges de la rivière, du fait du batillage plus important au regard du tonnage et du tirant d'eau des porteurs,

**CONSIDÉRANT** l'existence d'une vulnérabilité élevée des berges au risque d'érosion aggravé par MAGEO sur environ 10% du linéaire dans le Val d'Oise,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ** par :

**46 voix POUR**

**00 voix CONTRE**

**00 abstention**

**A L'UNANIMITÉ,**

**ADOpte** la motion intitulée « MAGEO : le Val d'Oise rappelle à VNF ses engagements sur la neutralité hydraulique et la compensation de l'érosion des berges », jointe au présent rapport

**AUTORISE** le Président, au travers de la motion qui sera adressée à VNF et transmise à l'ensemble des intercommunalités riveraines de l'Oise dans le Val d'Oise, à :

- Rappeler les attentes et les exigences du territoire sur la neutralité hydraulique du projet MAGEO ;
- Rappeler les engagements de Voies Navigables de France sur la compensation de l'érosion accélérée des berges dans le Val d'Oise du fait du futur passage des grands rhénans ;
- Obtenir de Voies Navigables de France la garantie que le modèle de prévision de crue et son adaptation à l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte permettra à *minima* de neutraliser de façon efficace et pérenne l'effet hydraulique de MAGEO.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte  
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

